

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-121

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 18 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 20
- Votants : 28

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par C. TAWAB – R.M. THUILOT représentée par L. JACQUEMIN – M. GAMINETTE représenté par A. ZERKAL – M. SOILIHU représenté par G. DJEARAMIN – I. KEDDOU représentée par F. OGBI – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – A. KÖSE représentée par L. CAMARA.

Délibération N° DEL – 2023 – 121 : Siège de Gaza / Guerre en Israël et en Palestine – Contribution au Fonds de solidarité pour les populations civiles de Gaza ouvert par Cités Unies France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal 2023,

Considérant que le peuple palestinien de la région de Gaza vit un moment tragique et a besoin d'un soutien moral, économique et matériel,

Considérant l'urgence des besoins humanitaires et sanitaires pour les enfants comme pour les adultes.

Considérant la tradition de solidarité internationale qui anime la ville de Grigny.

Délibère et,

Dit que l'ensemble de l'équipe municipale de notre « *ville monde* » réaffirme sa solidarité et son engagement pour la Paix.

Rappelle également que cette solidarité doit s'exprimer envers toutes les personnes qui subissent cette guerre et tous les autres conflits dans le monde.

Réaffirme son soutien aux victimes, à leurs familles et à l'ensemble de celles et ceux qui souffrent de ce conflit.

S'engage à apporter un soutien financier sous forme d'une subvention exceptionnelle pour répondre aux besoins les plus urgents, à Gaza.

Décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros au Fonds de solidarité pour les populations civiles de Gaza ouvert par Cités Unies France, afin d'accompagner et de secourir la population sur place.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

22 DEC. 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le

22 DEC. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification